

(FINANCES)

Budget communal 2015 (P.4)



Voté par le Conseil municipal, le 20 mars dernier, le Budget Primitif 2015 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices.

Découvrez en les grandes lignes en pages intérieures...

(CADRE DE VIE)

Gestion de la forêt lévissienne (P.6)



Lorsque l'on pénètre sur le territoire de Lévis-St-Nom, la première image qui nous imprègne est celle de la forêt encerclant les vallées de l'Yvette et du Pommeret avec leurs champs et leurs prairies humides...

Elle représente d'ailleurs 40 % de la surface de la commune.

Mais qu'en est-il de sa gestion ?...



Le bon vivre à Lévis-Saint-Nom repose également sur la qualité d'entretien des espaces publics que l'on doit à nos agents techniques.



EDITO



Madame, Monsieur.

Réduction des dotations de l'Etat, augmentation des prélèvements obligatoires, loi ALUR supprimant du jour au lendemain des articles essentiels des PLU, accumulation des normes, complexification croissante des procédures à chaque mesure de "simplification" et maintenant, volonté préfectorale, sans aucune concertation préalable, d'implanter une aire de grand passage des gens du voyage

aux Essarts-le-Roi. Trop, c'est trop ! Grâce à une mobilisation exceptionnelle des populations et des élus du Sud Yvelines, le Préfet a renoncé à imposer la création de cette aire. Le problème restant toutefois entier puisqu'aucun site n'a été trouvé, notre vigilance et notre détermination restent totales.

Comme tous les ans, le budget 2015 a été construit de manière rigoureuse :

- sans augmenter les impôts malgré la réduction des dotations, des subventions et l'augmentation des prélèvements obligatoires de l'Etat,
- en poursuivant une politique constante de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- en priorisant les investissements garantissant à la fois le bon entretien de notre patrimoine et l'adaptation de notre village à vos besoins,
- en préservant les services indispensables au bon vivre à Lévis-Saint-Nom.

Vous en lirez les détails dans les pages suivantes. Très bel été à toutes et tous. ●

Votre Maire

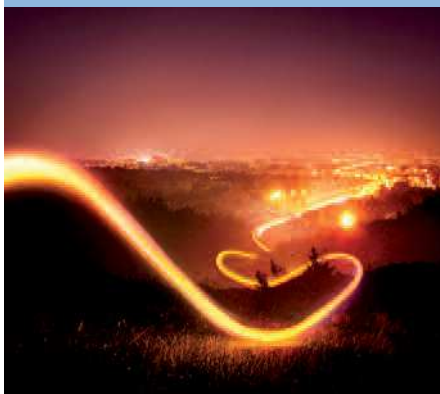
Anne Grignon

(CEREMONIE) Commémoration du 8 mai



A l'occasion du 70^e anniversaire de la fin de la 2^e Guerre mondiale, une gerbe a été déposée au pied du Monument aux morts par le Maire Anne Grignon le 8 mai dernier.

(FIBRE) Le fil d'Ariane...



Du nœud de raccordement optique à la prise installée dans le salon, ne perdez pas le fil !..

A l'issue de la déclaration des armoires et de la validation par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), la période de gel commercial a débuté pour courir jusqu'à mi-juillet. Pendant cette période, le déploiement des armoires jusqu'aux points de branchements "au plus près des logements" se poursuit requérant des études tant pour le réseau souterrain qu'aérien.

Fin juillet, les premiers foyers lévisiens pourront tester leur éligibilité à l'adresse suivante : <http://re-seaux.orange.fr/couverture-fibre>

→ MAIRIE

Résumé des conseils municipaux



- l'affectation au budget 2015 du résultat excédentaire de fonctionnement de 2014.

● Comptes du budget assainissement 2014.

Sont approuvés : le compte de gestion assainissement de 2014,

- le compte administratif du budget assainissement,
- l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation 2014 à la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2015,
- le report de l'excédent d'investissement 2014 à la section d'investissement du budget primitif.

● Budget 2015.

Le Conseil municipal approuve

- le budget primitif 2015 de la commune,
 - le budget primitif assainissement 2015.
- Les subventions communales sont accordées aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015.

Le Conseil municipal approuve la répartition du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015 de la façon suivante :

2/3 du montant global du FPIC 2015 à la charge de la CCHVC.

1/3 du montant global du FPIC 2015 à la charge des communes membres.

Séance du 16 avril 2015

● Fête de l'école.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention relative à l'organisation de la Fête de l'école entre la commune, l'école des Sources et l'association "La Récré".

● Assainissement.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché de services relatif à la mise à jour des Schémas Directeur de l'Assainissement des communes des Essarts-le-Roi et de Lévis-Saint-Nom et nomme pour sié-

Séance du 20 mars 2015

● Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal approuve la modification du PLU visant à corriger les conséquences de la loi ALUR et prendre en compte la loi Grenelle 2.

● Jury d'assises - année 2016.

Après tirage au sort, le Conseil municipal a approuvé la désignation de trois personnes pour la formation du jury d'assises de l'année 2016.

● Salles communales.

Le Conseil municipal approuve les conditions générales de location des locaux communaux aux particuliers et les conditions générales d'occupation des locaux communaux par les associations.

● Acquisition d'une parcelle de terrain.

Le Conseil municipal décide l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section A N°352, située au lieu-dit la Vallée-Saint-Nom, jouxtant le cimetière, d'une superficie de 1022 m².

● Comptes du budget communal 2014.

Sont approuvés :

- le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal de la commune,
- le compte administratif du budget principal communal de 2014,

ger à la sélection du titulaire du marché à procédure adaptée, 4 élus municipaux (2 titulaires, 2 suppléants).

● Panneau lumineux.



Le contrat de maintenance pour le panneau d'affichage lumineux est conclu avec la société Lumiplan par le Maire par délégation du Conseil municipal.

● Extension des locaux de stockage du Centre polyvalent.

L'avenant n°1 au lot n°3 "ossature bois bardage" du marché de travaux relatif à la construction du Centre de loisirs et extension des locaux du Centre polyvalent est approuvé.

● Questions diverses.

Intercommunalité : Madame Grignon fait un point sur sa rencontre avec le Préfet sur le projet d'évolution de l'intercommunalité.

Eclairage public : pour réduire la pollution lumineuse et réaliser des économies de fonctionnement, l'éclairage public est désormais coupé entre 2 heures et 5 heures du matin.

Déchets verts : la commune a demandé au SICTOM l'installation sur les parkings de la mairie et de l'école, de containers destinés aux apports volontaires de déchets verts.

Séance du 06 mai 2015

● Aire de grand passage des gens du voyage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désapprouve le projet préfectoral d'implantation d'une aire de grand passage au lieu-dit des "Etangs de Haute Bruyère" aux Essarts-le-Roi. ●

(MOBILISATION)

Aire de passage des gens du voyage



→ Copie du courrier adressé au Préfet par Madame le Maire Anne Grignon.

Monsieur le Préfet,

Fin avril dernier, vous avez exprimé votre volonté d'implanter une aire de grand passage des gens du voyage aux Essarts-le-Roi. Pour les raisons évoquées dans la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Lévis-Saint-Nom le 6 mai dernier, le terrain visé n'apparaît absolument pas adapté à l'accueil d'une telle aire.

Situé à proximité immédiate des secteurs artisanaux et pavillonnaires des Essarts-le-Roi et de Lévis-Saint-Nom, à l'entrée de la zone commerciale de Coignières, ce terrain cultivé et à vocation agricole dans la charte du Parc Naturel Régional doit le res-

ter. Il devrait même s'étendre à la zone de non droit occupée illégalement depuis des années, polluant continuellement le rû des Charmes alimentant l'Yvette, et suscitant enfin un fort mécontentement de la population qui ne croit plus en la capacité de l'Etat à faire respecter le droit.

Créer une aire de grand passage dans la continuité de l'aire d'accueil, et ainsi concentrer sur un même site les gens du voyage, c'est multiplier les difficultés avec les populations riveraines.

La pétition lancée par la Commune contre cette aire a réuni 600 signatures en quelques jours. Elle traduit le refus des habitants de voir s'implanter une aire de grand passage sur ce site ainsi que leur capacité à se mobiliser pour s'y opposer. ●

(TRAVAUX) Centre de loisirs



Le Centre de loisirs dans les starting blocks... Après un aménagement préalable de son environnement (modification de lignes ERDF, intervention SAUR), le Centre de loisirs va pouvoir sortir de terre à compter du 8 juin, date prévisionnelle d'achèvement février 2016. Ces travaux seront menés concomitamment à l'extension du local de stockage de la salle polyvalente qui s'étendra jusqu'à septembre 2015. Afin de maintenir une liaison sécurisée entre la Route de Maison Blanche et la route d'Yvette, un passage sera ménagé.

(ECLAIRAGE) Extinction partielle



Eteindre, un dispositif éclairé... Depuis avril, notre village connaît des nuits étoilées. L'éclairage public est en effet éteint de 2h à 5h du matin sans manifestement perturber le sommeil de chacun. Outre la réduction de la facture énergétique communale, ce dispositif réduit la pollution lumineuse et ses vertus pour la faune et la flore sont avérées. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation d'ici quelques mois. En attendant, voyons la nuit sous un autre jour et contemplons la voie lactée.

TROTTOIR INTERDIT AUX PIETONS

Le stationnement sur le trottoir tend à se banaliser en divers points de la commune.

Pour près d'un véhicule sur deux garé sur un trottoir, il existe une ou plusieurs places de stationnement disponibles sur voirie à proximité immédiate (moins de 50m, soit moins d'une minute à pied). Cette pratique récurrente réduit l'espace piéton et oblige à marcher sur la chaussée avec tous les risques induits.

Plusieurs solutions s'offrent à la collectivité : l'implantation de mobilier urbain, la verbalisation...

Pour l'heure, nous préférons faire appel au savoir-vivre ensemble et au civisme de chacun et vous invitons à respecter les règles d'occupation du domaine public.

(SECURITE) Tranquillité vacances...

Opération "Tranquillité vacances" de la Gendarmerie de Chevreuse

Comme chaque année nous vous invitons, par précaution, à informer de votre absence la Gendarmerie de Chevreuse. Elle effectuera une ronde quotidienne des maisons et appartements qui lui auront été signalés.

Téléchargez la brochure "Prévention Vols et cambriolages : quelques conseils" sur le site de votre mairie : [www.levis-saint-nom.fr /images/stories/actualites/cambriolages.pdf](http://www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/cambriolages.pdf)

Téléchargez également l'imprimé "Opération tranquillité vacances", imprimé à déposer ou à adresser par courrier, 71 route de Rambouillet, 78460 Chevreuse, ou à envoyer par mail : bta.chevreuse@gendarmerie.interieur.gouv.fr Ces documents sont aussi disponibles en mairie.

ECONOMIE Budget communal



Budget Primitif Commune 2015

→ **Voté par le Conseil municipal, le 20 mars 2015, le Budget Primitif 2015 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices. Le résultat de clôture du Compte Administratif 2014 est excédentaire.**

Le budget 2015 repose sur trois principes :

- maintien des taux des taxes locales pour ne pas alourdir les impôts,
- pas d'emprunt pour conserver un endettement nul,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement permettant de réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt.

1 - Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une priorité et un effort constants. Cette année, les trois postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- les charges générales, en augmentation de +8%, pour réaliser les nombreux travaux d'entretien de la voirie communale, la rénovation d'un appartement de fonction et la réfection des bureaux de la mairie,
- les charges de personnel réduites de -3%, malgré l'inflation, la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation des charges patronales et la TVA à 10% sur les services,
- les charges de gestion courante maîtrisées, pour équilibrer les budgets annexes du CCAS et de la CDE, participer aux divers organismes de regroupement et garantir l'équilibre budgétaire de l'école des Sources et du Centre de loisirs.

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui restent inchangés :

- taxe d'habitation (TH) : 14.01%
- taxe sur le foncier bâti (TFB) : 10.14%
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 59.74%

• cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.76%

Les dépenses du budget de fonctionnement 2015 augmentent du fait du prélèvement obligatoire de l'Etat, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour réduire sa dette. Malgré cela, le bon résultat reporté de l'exercice 2014 permet de basculer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 740 000 €.

Concernant les recettes, la perception des taxes et impôts suit l'inflation (+1,2%) alors que les dotations de l'Etat sont en diminution (-4%).

Le résultat de fonctionnement 2014 reporté sur 2015 est supérieur à celui de l'année précédente.

2 - Investissement

Le budget d'investissement 2015 prévoit l'engagement et/ou la réalisation des aménagements et travaux suivants financés en autofinancement et grâce à l'obtention de subventions de l'Etat, de la Région, du Département et des établissements publics. Les travaux suivants sont inscrits au budget :

- travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale,
- construction du bâtiment pour accueillir le Centre de loisirs, entre l'école et le Centre polyvalent,
- rénovation de l'appartement de fonction de la mairie.

Budget Primitif Assainissement 2015

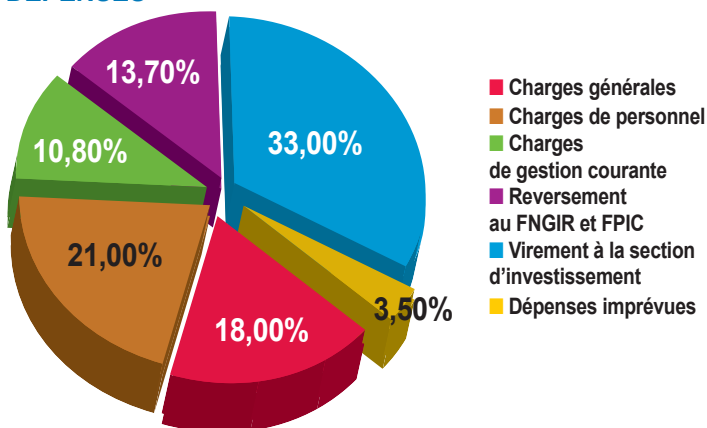
→ **Voté également par le Conseil Municipal, le 20 mars 2015, le Budget Primitif 2015 de l'assainissement s'inscrit dans la continuité des budgets précédents.**

Le budget d'exploitation 2015 s'équilibre, compte tenu des dépenses suivantes :

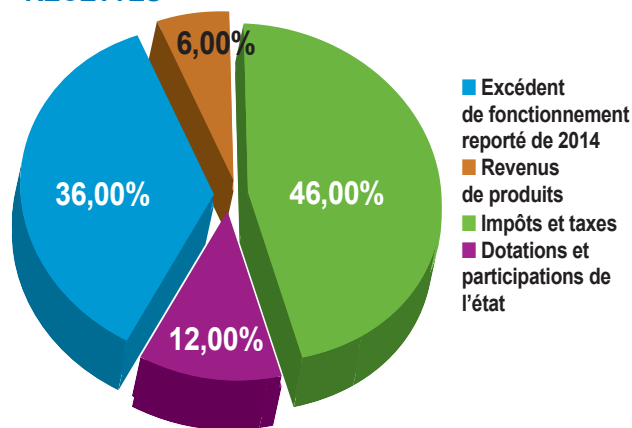
- le contrat d'entretien du réseau souspression, regroupé à celui du réseau gra-

FONCTIONNEMENT : BUDGET DE 2 247 900 €

DEPENSES

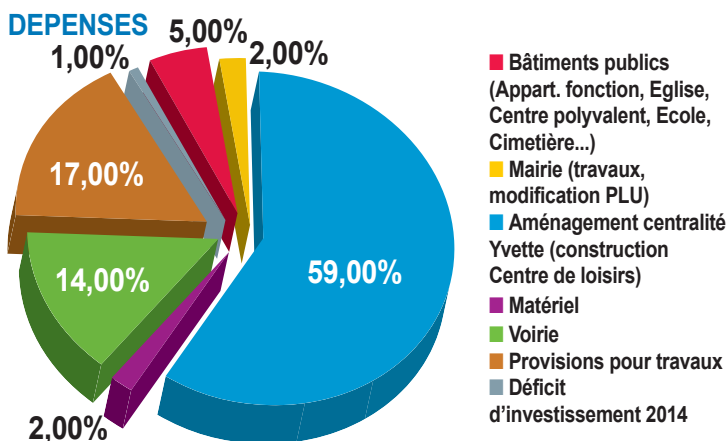


RECETTES

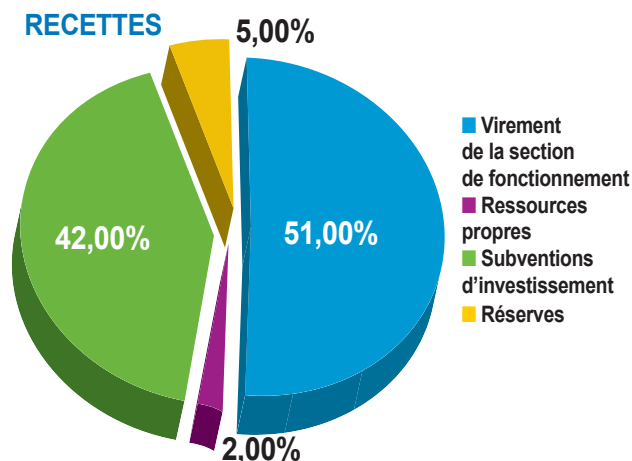


INVESTISSEMENT : BUDGET DE 1 457 900 €

DEPENSES



RECETTES



vitaires, pour réduire les coûts, passé auprès de la SAUR,

- les consommations électriques des pompes de relevage,
- les charges de personnel affecté à ce budget.

par les recettes suivantes :

- les abonnements de branchements d'administrés aux réseaux,
- les redevances d'assainissement liées aux réseaux gravitaire et sous-pressure,
- l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent.

Le budget ne prévoit pas de travaux d'assainissement pour cet exercice, mais l'engagement de l'actualisation de notre schéma directeur d'assainissement (SDA). Des emprunts ont été contractés depuis 1981 et sur des durées de 60 ans. Les budgets de la décennie à venir devront tenir compte de deux éléments :

- le versement de ces subventions s'est arrêté en 2013, alors que les échéances des emprunts courent jusqu'en 2022,
- le réseau gravitaire, installé depuis presque 30 ans, pourrait nécessiter des travaux, au-delà des seules opérations de maintenance courante (cf. conclusions de l'actualisation du SDA).

Budget CCAS 2015 (Centre Communal d'Action Sociale)

→ Le budget du CCAS (budget annexe du budget communal ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Les recettes proviennent essentiellement de dotations et participations du département, de la subvention communale et de libérations reçues des participants ou de dons.

Ces fonds permettent au CCAS, d'aider des familles de la commune dans le besoin et d'organiser des activités pour les personnes du 3^e âge.

Le CCAS intervient pour :

- apporter une aide alimentaire, fournir des aides d'urgences aux familles,
- offrir des colis de fin d'année, attribuer des bons d'énergie,
- assurer un service de télésurveillance,
- gérer une livraison de repas à domicile, regroupé avec Les Essarts-le-Roi,
- organiser un repas de fin d'année et une animation,
- organiser deux goûters et quatre repas traditionnels par an,
- organiser une sortie de printemps pour les personnes du 3^e âge.

Budget Caisse des écoles (Ecole, Centre de loisirs)

→ Le budget de la Caisse des Ecoles (budget annexe du budget communal) ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Les recettes proviennent essentiellement de dotations et participations du département, de la subvention communale (équilibre du fonctionnement pour l'école et le Centre de loisirs) et d'organismes tels que (CAF, Conseil Général), de participation des parents aux services périscolaires et de libéralités reçues des participants ou de dons (pour le Centre de loisirs).

Ces fonds permettent à la CDE d'équilibrer les dépenses indispensables "Autour de l'Ecole" telles que le Service périscolaire, le Centre de loisirs, et de gérer ses charges de personnel.

La CDE intervient également pour :

- financer les récompenses pour la fin d'année scolaire (livres, spectacle, ...), participer au financement des sorties scolaires, de la classe transplantée (Dordogne en 2015), financer les transports pour les écoles maternelle et primaire. ●

Pour une gestion maîtrisée de la forêt lévissienne...



A Lévis-Saint-Nom, la forêt représente 40 % de la surface de la commune.

→ Lorsque l'on pénètre sur le territoire de notre commune, la première image qui nous imprègne est celle de la forêt encerclant les vallées de l'Yvette et du Pommeret avec leurs champs et leurs prairies humides...

Une gestion durable des espaces

→ Depuis 9 mois, les amoureux des sentiers forestiers se sont émus de zones de déboisement, présentant le triste spectacle de champs de bataille et s'inquiètent pour notre forêt.

Or il faut savoir que la forêt française, première forêt feuillue d'Europe, a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an. Poumon vert et pôle économique, elle joue un rôle social important. En Ile-de-France, les forêts produisent 1 650 000 m³ de bois par an, 43 % seulement de cette production sont prélevés, le bois y fait vivre 12 000 personnes. L'ONF gère 26 % du domaine forestier, public ou territorial, les 74 % restant appartenant à 3,8 millions de propriétaires dont 200 000 possédant plus de 10 ha (représentant 68 % des surfaces).

Toutes les forêts publiques et les forêts privées au-dessus de 10 à 25 ha selon les régions doivent présenter un document de gestion approuvé par l'Etat qui permet une gestion durable de ces espaces.

Ces plans établis pour 15 à 25 ans, vont permettre à la forêt de jouer son rôle économique, par la production de bois tout en assurant la santé, la vitalité, la

régénération des zones boisées et le maintien de la biodiversité.

Hormis la production de bois, les coupes permettent de :

- valoriser les beaux arbres pour obtenir du bois d'œuvre (on parle alors d'éclaircie plutôt que de coupes),
- diminuer la densité de peuplement qui trop élevée, étioilent les arbres et les fragilisent,
- favoriser la diversité des essences forestières,
- rajeunir le peuplement,
- sécuriser la forêt.



Quelques arbres morts sont toutefois maintenus, ils servent d'habitat pour

certains oiseaux, mammifères et insectes ou de nourriture pour la faune et la flore sylvestre.

Après plus de 20 ans d'abandon des zones forestières, un plan de gestion de 160 ha privés a été approuvé pour notre commune. Il concerne les différentes zones boisées de la commune.

Une exploitation forestière en plusieurs étapes

L'exploitation forestière se déroule normalement en plusieurs étapes :

- sélection des arbres à abattre pour favoriser la production de bois d'œuvre ou la protection d'arbres remarquables
- mise en place de chemins réservés exclusivement à la circulation des engins forestiers, Pour éviter les dégâts aux sols et aux allées, les interventions sont interrompues dès que la portance du sol devient insuffisante au passage d'engins,
- coupe et débardage,



- découpe des cimiers principalement pour le bois de chauffage.

Afin de protéger les sols une partie des branches reste sur place. Elle va contribuer au maintien de la "litière", couche protectrice et nourricière, à la formation d'humus en protégeant la faune et les micro-organismes de décomposition.

Les exploitants disposent de 12 à 18 mois pour achever le chantier et remettre le site en état (chemins, protection des sols).

Notre paysage forestier est donc en pleine évolution, mais ces modifications sont gages de sa survie. ●

Pour en savoir plus sur la forêt et sa gestion, visitez le site du Centre régional de la propriété forestière : <http://www.crfp.fr/ifc>.

vie scolaire...

(VEGETAUX) Bacs de collecte



Pour faciliter l'évacuation des déchets végétaux, des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition.

Ces bacs de 5m³ sont installés sur le parking du Centre Yvette, face à l'école (2) et sur le parking de la Mairie (1).

Vous pouvez y déposer les déchets végétaux de tontes de pelouse, des petites tailles d'arbustes (diam. < 3cm) et des ramassages de feuilles.

Ces déchets doivent être jetés en vrac directement dans les bacs et non dans des sacs en plastique.

Les déchets végétaux de grandes tailles doivent être déposés dans une des déchetteries du SICTOM.

(DECHETS) Grand nettoyage



La 6^e édition du "Nettoyage de Printemps" à Lévis-Saint-Nom a rassemblé, le samedi 28 mars, plus d'une quarantaine de bénévoles, ainsi que de nombreux enfants de l'école des Sources. Plusieurs sites avaient été repérés au préalable et ont fait l'objet d'une attention particulière. La balade s'est terminée autour d'un goûter.

Plus de 500 kg de déchets ont été ramassés et emportés à la déchetterie par le personnel communal.

Un grand merci pour votre participation active et votre investissement. Venez rejoindre l'équipe en 2016, il y aura encore assurément du travail !



En sortant de l'école...

En période scolaire

→ L'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs "les petit Câlines" accueille les écoliers Lévisiens le matin avant l'école, le midi durant le temps de pause méridienne et le soir après la classe ainsi que le mercredi à partir de midi.

En fonction du moment de la journée, de la météo, du nombre d'enfants présents, les animateurs proposent des jeux, des activités, mettent à disposition du matériel adapté afin que les enfants puissent s'amuser, se dépenser physiquement, stimuler leur créativité... Une étude surveillée en petits groupes est proposée les soirs après l'école aux enfants à partir du CE1 pour qu'ils puissent faire leurs devoirs.

Le temps d'accueil du mercredi permet de proposer des activités variées dans tous les domaines (initiations sportives, activités manuelles, activités d'expression, sorties, ateliers culinaires...).

Pendant les vacances...

L'accueil de Loisirs est ouvert une semaine à chaque période de petites vacances (sauf Noël) ainsi que durant les 3 premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août.

Chaque période donne lieu à une thématique (les Arts graphiques, la Récup'...). Les animateurs proposent tous les jours des activités variées en lien avec le thème ainsi que des activités sportives, des balades, des grands jeux, de la pâtisserie, des sorties à l'extérieur de la commune...

L'équipe d'animation a à cœur de faire vivre aux enfants des vacances agréables et amusantes.

Il est possible de s'y rendre en journée complète ou bien à la demi-journée avec ou sans repas.

Petite précision : la structure est habilitée à recevoir les enfants jusqu'à 13 ans.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

L'année scolaire 2014/15 a été la première année de mise en place de la réforme scolaire à Lévis-Saint-Nom et donc cela a impliqué des nouveaux horaires pour l'école.

Cette nouvelle organisation a permis entre autre la mise en place d'un temps d'activités de 45 minutes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant la pause méridienne (de 12h à 13h45) :

- en élémentaire, 14 enfants fréquentant le restaurant scolaire peuvent participer à une activité (jeux, expression, activités manuelles, initiation sportive).

- en maternelle, les Petites sections peuvent profiter de lecture d'albums et de comptines avant la sieste pour se préparer au repos.

L'école finit désormais à 16h. Les horaires du goûter et de l'étude ont été avancés de 30 minutes ce qui permet aux enfants qui partent à 17h30 de bénéficier de l'étude surveillée.

Les événements

Faire participer les enfants à la vie associative de la Commune est un objectif important de l'Accueil de Loisirs. Le

Salon des arts (F2L), la Fête du printemps (La Récré), le Cabaret (Graines et Cultures) sont des événements auxquels les enfants ont pu participer cette année. Les savoir-faire des petits Lévisiens (chant, dessin...) sont alors mis en valeur et présentés à un large public.



Quelques points-clès

- L'Accueil de Loisirs est géré par la Caisse des Ecoles (voir budget), un établissement public communal.
- L'équipe d'animation est composée de 10 animateurs et animatrices. La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée depuis 2013 par Gwenaëlle Abib (BPJEPS loisirs tous publics).

Quelques chiffres

- Environ 45 enfants fréquentent les accueils périscolaires le matin.
- Entre 105 et 115 enfants mangent à la cantine tous les jours.
- Environ 80 enfants fréquentent les accueils périscolaires le soir.
- Entre 25 et 30 enfants fréquentent l'accueil de loisirs chaque mercredi après-midi.

LES HORAIRES

En accueil périscolaire : de 7h45 à 9h et de 16h à 19h les jours d'école.
Le mercredi : de 12 à 19h.
En Accueil de Loisirs de 7h45 à 19h pendant une partie des vacances scolaires (voir calendrier sur site Internet).

A la recherche d'une info ?

Le dossier d'inscription, les tarifs, les différentes formules, le projet pédagogique sont disponibles sur le site de la mairie www.levis-saint-nom.fr - rubrique enfance. Vous pouvez également contacter Gwenaëlle Abib par téléphone au 01 34 61 88 12 ou 06 32 54 82 05 ou par mail à l'adresse suivante : levis.clsh@wanadoo.fr

(CCAS) Sortie de printemps



Mardi 19 mai dernier : sortie de printemps "Perle des canaux" à Briare. Une journée bien remplie de l'avis général.



D'abord en arrivant, croisière-déjeuner à bord de l'un des bateaux touristiques de la ville de Briare. Le repas est servi pendant la croisière. Découverte du port de plaisance, du port de commerce, passage de plusieurs écluses et passage du célèbre Pont-canal de Briare, ouvrage le plus long du monde (700 mètres de ruban d'eau) et le seul métallique.



Ensuite découverte de la ville de Briare en petit train touristique, des bords de Loire, du Pont-canal, de l'église St-Etienne garnie d'émaux de Briare.

Pour finir, visite du musée des Deux Marines et du Pont-canal à Briare, consacré au monde de la marine de Loire et des canaux avec un film racontant l'histoire de la construction du canal et du pont-canal et visite d'un espace aquarium.

DECOUVERTE

Une classe en Dordogne



25 élèves de la classe d'Annabelle Rémy et Liliane Lavergne sont partis en classe de découverte aux Eyzies de Taillac en Dordogne, du 13 au 17 avril.

Sur la thématique "Préhistoire et découverte du Périgord", activités, visites, randonnée ont ponctué le séjour. Parmi les moments forts, les enfants ont pu visiter la grotte de Lascaux II et celle de Rouffignac, où ils ont pu admirer des peintures rupestres. Une activité spéléologie a été organisée, ce qui fut une expérience inoubliable pour les enfants. Des ateliers leur ont permis de se prendre pour des hommes préhistoriques : taille de silex, allumage de feu avec silex, pyrite, amadou et foin, réalisation de gravures sur pierre, etc....

Ils se sont même entraînés à chasser le renne avec une sagaie et un propulseur. Bref pas le temps de s'ennuyer !...

vie associative, culturelle et de loisirs...

(LA RECRE)

L'association fête ses 30 ans !...

→ Elèves, parents, lévisiens, enseignants, Récré-man et Récré-woman, d'aujourd'hui, ou bien d'il y a 5, 10, 20 ou 30 ans... ce message est pour vous !



Et oui ! Une tribu entière de bonhommes d'hiver, une pépinière de sapins de Noël, des kilomètres de balades automnales, et des milliers de kilos de frites pour les fêtes de l'école, n'ont pas fait peur à la Récré ! L'association des parents d'élèves de l'école des Sources fête ses 30 ans !

En rassemblant les familles à l'occasion d'événements festifs, La Récré génère des bénéfices qui depuis des années permettent de faciliter les projets de l'équipe enseignante avec les enfants de l'école (visites, classes vertes, matériel...).

Venez nombreux à la Fête de l'école samedi 27 juin, une édition spéciale 30 ans !! Vous pourrez...

- **visiter l'école et admirer** les travaux que les enfants ont réalisés lors de cette année scolaire (expo d'arts plastiques, vidéo...) 10h30-12h maternelle et 11h-12h élémentaire,
- **assister** à la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 (12h),
- **regarder** les petites bouilles des élèves de CM2 de...1976 ! Ou les CE2 de 1985, ou les maternelles de 1999 ! Peut-être même, vous y reconnaître ! Nous vous proposons une exposition tout au long de la journée.

- **déjeuner** à l'ombre des arbres de la cour (parce que, évidemment, il fera très beau !),

- **participer** à une surprenante chasse au trésor ! (14h30 pour les 7/9 ans, 15h30 pour les 3-6 ans et 16h30 pour les 10-12 ans - inscription gratuite pendant le déjeuner),
- **vous éclater** avec des ballons... Tout l'après-midi : sculpture et gigantesque lâcher de ballons à 17h30 (dessin et rédaction des messages dès 16h30),
- **tenter** votre chance à la tombola (tirage à 18h),
- **trinquer** à l'avenir de la Récré autour de l'apéritif des 30 ans (19h),
- **diner** à la lumière des ampoules multicolores dans une ambiance musicale folk en live assurée par une lévisienne et ses amis, je n'en dis pas plus...

- **et puis, danser, chanter, rire... profiter, quoi !**

Il y aura même d'autres surprises... j'ai vaguement entendu parler de barbe à papa, et de bien d'autres choses...

Quelques nouvelles du bonhomme d'hiver 2015...

Vous étiez nombreux à l'accompagner le 11 avril dernier pour fêter le printemps avec spectacle, chasse aux œufs, goûter ! Merci à l'équipe des Petits Câlines, aux parents qui ont aidé et aux enfants qui ont décoré le bonhomme ! ●



(F2L)

Demandez le programme...

→ F2L vous donne rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année culturelle et sportive ! En septembre, vous pourrez choisir parmi nos différentes activités aux cours suivants :

- **guitare, piano, violon (tous niveaux),**
- **danse modern jazz (tous niveaux),**

- **gymnastique volontaire (adultes).**

Vous trouverez toutes les informations (horaires, tarifs...) sur le site de la mairie, à la rubrique loisirs et sports/ associations culturelles / F2L.

Pour un contact direct : 06 86 05 19 70. Bel été à tous ! ●

(SUR SCENE)

Les Polyphonies de la terre

Après avoir participé en mars à la Soirée Cabaret organisée par l'Association Graines et Cultures,

à la journée "Bouge ta planète" organisée par le CCFD, à la mairie des Essarts-le-Roi.

En juin au Festival des chorales des Yvelines.

Nous vous proposons de partager avec nous d'autres voyages-musicaux :

- les 13 et 14 juin : atelier ouvert à tous de chants du monde et d'improvisation vocale à Lévis-Saint-Nom.
- le 27 septembre, intervention lors de la journée "L'art est dans le Pré", à Cernay-la-Ville. A très bientôt !

Christine Maisonobe - Présidente

(PAROISSE)

Trêve d'été pour l'église...



Trêve de l'été pour notre belle petite église de Lévis qui fermera ses portes après la messe du 28 juin qui aura lieu à 9h30 comme tous les dimanches et ré-ouvrira le premier dimanche de septembre

Préparez la rentrée ... Votre enfant va entrer en CE2, CM1 ou CM2 en septembre, vous pouvez l'inscrire au Catéchisme.

Contactez Raymond David au 06 74 95 13 94 - raylau.david@wanadoo.fr.

Pour les collégiens et lycéens, l'Aumônerie les accueille en équipes et leur propose des temps forts et grands rassemblements.

Contactez Florence Lécuellet au 06 78 38 84 87 - florence.lecuellet@gmail.com.

(ANIMATIONS)

Jeunes d'autrefois

Le 26 mars dernier, notre Club s'est déplacé au Théâtre de Longjumeau pour assister à un magnifique spectacle de danses et musique slaves donné par des artistes de tout premier ordre.

Le 16 avril, nous avons notre repas campagnard à la Salle polyvalente, avec notre musicien René accompagné de sa chanteuse. Nous envisageons un loto à une date qui n'est pas encore précisée mais qui devrait avoir lieu avant les vacances.

Notre voyage prévu du 29 août au 5 septembre 2015 en Bretagne, au Manoir de Kérallec, est maintenu, malgré une légère baisse des inscriptions par rapport aux années précédentes.

Le Président, André Civel et le Bureau

Graines et culture

Pour sa 1^{ère} Soirée-cabaret, Lévis a fait salle comble !! Les numéros se sont succédés : chants, danse, musique, sketches... petits et grands, jeunes et moins jeunes, d'ici et d'ailleurs, tout le monde a joué le jeu dans une ambiance très sympathique. Merci à tous les participants pour la réussite de cette belle soirée. Une autre fois, peut-être ?...



Toujours nos cafés littéraires les 2^{èmes} samedis du mois. Michel Houellebecq, Emmanuel Carrère, Lydie Salvayre, Fred Vargas... et bien d'autres lectures nous font nous retrouver, avec plaisir et curiosité.

L'AMAP de Lévis, vous propose toujours des paniers de légumes, des œufs, du pain, fromages mais aussi miel, poulets, huile d'olive... bio, direct du producteur et le plus local possible. Venez nous retrouver le jour du Forum des associations : nous organisons un Marché de producteurs.



(TC LEVIS-ST-NOM)

Tennis : matches et tournois d'été...



→ **Adhésions été** : elles permettent de jouer, dans les mêmes conditions que les autres adhérents jusqu'au 30 septembre.

Tarifs : adulte : 75 €, licence (25 €) incluse - enfant (-18 ans) : 40 €, licence (16 €) incluse (si déjà licenciés, le prix de la licence sera déduit).

Vous recevez des amis en vacances ? Contactez-nous pour les possibilités de jouer sur de courtes périodes.

Les finales des tournois interne et doubles mixtes auront lieu le 28 juin, matin et après-midi avec pique-nique collectif le midi.

Le traditionnel tournoi "Open" (NC à 15) démarrera le 19/08 et les finales auront lieu le 6 septembre. Pour la première fois, le Club organise aussi des tournois enfants : filles et garçons de 8 ans le 27/08, de 9 ans le 28/08 (niveau : balles oranges).

Le court 3 sera repeint cet été, ainsi que le mur dès que la mairie aura procédé à quelques travaux de maçonnerie. ●

Site du TCL : <http://www.club.fft.fr/tc-levis/> - mail du club : 38780133@fft.fr

Renseignements et inscriptions : Manuela Le Borgne (06 87 11 19 99), Elisabeth Flandin (01 34 61 73 47), Michèle Dormois (01 34 61 04 42).

(UFC QUE CHOISIR)

Des nouvelles à tous les niveaux...



→ **Le changement de nom de notre association locale est désormais effectif, la grande majorité de nos supports a été actualisée et notamment notre site**

Internet et notre logo.

De nouvelles conditions d'adhésion préférentielles.

L'adhésion à l'UFC-Que Choisir est nominative et individuelle. Pour accompagner ce changement et ne plus pénaliser notamment les conjoints et les membres d'un même foyer fiscal qui devaient s'acquitter d'adhésions séparées et favoriser le parrainage de nouveaux membres, nous avons mis en place deux mesures incitatives, à tarif préférentiel, avec la création d'une adhésion liée et d'une adhésion parrainée. Des conditions "intéressantes" à découvrir sur notre site.

Fibre et THD, on brade la technologie !

Si pour Lévis-Saint-Nom la situation semble à peu près réglée, il n'en est pas de même pour les communes rurales des Yvelines avec l'adoption par le nouveau Conseil départemental, de nouvelles orientations pour l'aménagement numérique du territoire.

Des orientations basées sur un mix-technologique non pérenne et la création d'un Syndicat mixte ouvert (un de plus ! Qui va payer ?) qui suscitent plus d'interrogations qu'elles n'apportent de réponse. Aujourd'hui, la fibre et le très haut débit sont en train de devenir un service public universel aux habitants, au même titre que la distribution d'eau potable ou d'électricité et nous nous inquiétons de l'évolution de ces orientations. ●

Pour en savoir plus ou si vous souhaitez nous rejoindre, notez la nouvelle adresse de notre site Internet : www.ufc-parc-chevreuse.org... et pensez à mettre à jour vos favoris !

→ PORTRAIT

Les “souvenirs” de Roger...



→ Roger Müller octogénaire habite rue de la Gripière à Lévis. Depuis quelques années, d'abord avec une machine à écrire, puis aujourd'hui avec un ordinateur tout neuf, il écrit “quelques souvenirs”...



Roger, pourquoi rédiger vos mémoires ?

■ Si je n'avais pas récupéré la vieille machine à écrire que mon voisin s'appropriait à jeter, je n'aurais probablement pas mis par écrit ces souvenirs de mon enfance.

J'ai puisé dans mes souvenirs, et sans m'en rendre compte, des petits événements de ma vie se sont imprimés sur le papier...

Parlez nous de votre découverte de Lévis-Saint-Nom ?

■ En 1932 la société “La France foncière” avait acheté tout un vaste do-

main de terre en friche et du massif boisé “du Bois Saint-Pierre”. Après l'avoir divisé en parcelles, ces lots furent mis en ventes en terrains jardins non constructibles.

Pour nous permettre de passer des vacances au bon air, mes parents firent l'acquisition d'un de ces lots. Les prix variaient de 2 à 4 francs le m². Mes parents n'avaient pas beaucoup de moyens, ils achetèrent une parcelle à deux francs. 2 francs, c'était alors le prix d'un paquet de cigarettes...

L'année qui suivit, nous y passâmes nos premières vacances. A Drancy où nous habitions, mon père avait préparé les éléments d'une petite maison préfabriquée.

Ceux qui n'ont pas connu “Lévy” dans les années 30, ne peuvent imaginer la beauté du site. Le plateau de Mauregard était d'une splendeur à couper le souffle. Tous les côteaux étaient recouverts d'arbres, chênes, bouleaux...

Notre maisonnette se situait à environ trois cent mètres de la Gripière. La végétation qui l'entourait, était haute et dense. Les jours où la chaleur était accablante, nous descendions nous rafraîchir dans l'Yvette. La hauteur de l'eau était de 70 à 80 centimètres, suffisant



1936... le petit Pont sur l'Yvette, mais reconnaissez-vous ce lieu ?... Réponse sur www.levis-saint-nom.fr

pour flotter, et nager. C'est dans cette eau glacée que j'ai appris à nager. Pour nous elle était sacrée. Sans elle, il aurait fallu aller jusqu'aux Essarts pour trouver de l'eau potable.

Nous descendions à l'Yvette avec un tonnelet dans la brouette. Avant d'entamer la remontée, nous prenions aussi notre lait dans la fermette du bas de la cavée. Avant la guerre, nos vacances à “Lévy” étaient un enchantement. Plus de contraintes, nous jouissions d'une liberté totale.

Et pendant la deuxième Guerre mondiale ?

■ 1939 fut la dernière année de nos vacances à “Lévy”. Notre père avait été réquisitionné. Pendant la guerre, “Lévy” perdit son Y pour s'écrire Lévis.

Toute la famille Müller, grand-mère et petits neveux compris, avons pris la route de l'exode, de Drancy à Lévis- Saint-Nom.

Et après ?

■ Les “14 Juillet” à Lévis étaient mémorables. Devant la mairie la population dansait...

Avant les années 50, la route d'Yvette n'était pas encore goudronnée et la cavée n'était qu'un chemin pierreux et défoncé. Lorsqu'il pleuvait, c'était un véritable borbier. Aucune automobile n'empruntait ce chemin, et nous ne risquions pas de nous faire écraser...

L'électricité ne fut installée que dans les années 55 ou 56. Dans le village de Lévis, trois débits de boissons et deux épiceries étaient à la disposition d'une maigre clientèle. Il n'y avait pas de boulangerie... et c'est aux Essarts que nous faisions nos achats.

Quand avez-vous décidé de vous installer à Lévis ?

■ Suite à un problème de succession nous avons perdu notre logement à Drancy et nous nous sommes définitivement installés à Lévis, d'abord dans la petite maison, puis à la Gripière. Je ne me suis jamais éloigné de Lévis. J'y ai construit de mes mains ma maison actuelle après 15 ans passés aux Essarts... ●

(AGENDA)

Juin

Samedi 27 : Fête de l'Ecole (La Récré fête ses 30 ans !).

Dimanche 28 : Finales Tournoi interne (TCL).

Juillet

Lundi 13 : Fête nationale (Comité des Fêtes).

Jeudi 16 : Goûter (Jeunes d'Autrefois).
Le 2^e samedi de chaque mois : Café littéraire 10-12h, Centre Polyvalent (Graines et Cultures).

Les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois : permanence UFC Que Choisir (10-12h).

Août

Mercredi 19 : début Tournoi Open (TCL).

Jeudi 20 : Goûter (Jeunes d'Autrefois).

Septembre

Samedi 5 : Forum des Associations 10-17h.

Samedi 5 : Marché de producteurs 10-17h (Graines et Cultures).

Dimanche 6 : Finales Tournoi Open (TCL).

Dimanche 20 : Fête de l'Automne (Comité des Fêtes).

Samedi 19 - dimanche 20 : Journées du Patrimoine.

(ETAT-CIVIL)

Décès

Mme Filomena Faria le 22/2/2015

Mme Hofman Madeleine le 2/4/2015

Mme Lescouet Christiane le 23/4/2015

Mr Hamadou Aman le 13/5/2015

Mariages

Zdaa Wassim et Mas Mériem

le 14/3/2015

Rodrigues José et Maia Emilie

le 11/4/2015



CÔTÉ JARDIN

Au programme cet été...



→ La douceur s'est installée sur le jardin et ces belles journées d'été nous apportent beaucoup de joie. Les fleurs font éclater toutes leurs couleurs et le jardin retrouve sa beauté.

Au potager, les tâches s'accumulent et au verger c'est la pause si ce n'est juste l'éclaircissement des fruits sur les arbres trop chargés.

Mais, pour respecter l'espace réservé à l'article, nous nous focaliserons sur le jardin d'agrément. Voici donc les principales activités que vous pouvez réaliser dans les prochains mois :

• Semer les bisannuelles comme

par exemple les pensées, giroflées, digitales, delphiniums, myosotis, campanules. Ces plantes après un repiquage en septembre fleuriront l'année suivante. On peut également semer aussi des vivaces comme les ancolies ou les roses trémières.

• Planter les bulbes d'été comme les dahlias, tigridias, cannas et glaïeuls et les tuteurer pour prévenir les dégâts du vent. On peut aussi palisser les plantes grimpantes pour éviter qu'elles tombent au sol.

• Ajouter des vivaces dans les rocailles, le long des allées ou dans les massifs. Celles-ci présentent une facilité d'utilisation et une diversité remarquables.

• Couper les fleurs fanées du printemps comme les tulipes, jonquilles, jacinthes et narcisses. Attention de bien laisser sécher complètement le feuillage de ces plantes pour qu'elles reconstituent leur force pour l'année suivante. Eliminer aussi les fleurs de rhododendrons, pivoines et camélias. Laisser aussi les muscaris monter en graines car en se multipliant ils feront un bel effet de masse l'année suivante.

• Tailler les rejets des rosiers car ces gourmands poussant sous la greffe affaiblissent les pieds principaux. Surveiller principalement l'oïdium, la maladie des tâches noires et aussi les pucerons. Couper les différentes fleurs fanées en particulier des rosiers vous permettra d'obtenir une nouvelle floraison belle et abondante. Pailler les pieds avec du compost "fait maison", du fumier, de la paille de lin mais attention à ne pas mettre d'écorces de pin car les rosiers détestent ça.

• Multiplier certaines plantes par marcottage comme les chèvrefeuilles, glycines, clématites... ou par bouturage tels les hortensias, lilas et de nombreuses plantes vivaces.

• Pincer les touffes de chrysanthèmes, d'esters et de phlox pour assurer une meilleure ramification et ainsi une floraison plus abondante.

• Tailler juste après la floraison les arbustes à floraison précoce comme les forsythias, lilas, groseilliers à fleurs, cognassiers du japon, genêts à balais.

• Mettre dans vos jardinières des géraniums, des verveines et des fuchsias mais aussi des œillets, anthémis, bégonias tubéreux, freesias et dahlias nains. Vous pouvez aussi créer des paniers suspendus avec des pétunias, capucines, impatiens, fuchsias et bégonias.

• Et puis bien sûr, il faudra arroser en évitant les trop grands écarts de température entre l'eau et la plante. Faire cela le soir permet aux plantes de profiter d'une nuit entière pour bien se rafraîchir et rechercher des économies d'eau : en brisant la croûte de terre par un binage ce qui évite le dessèchement des sols par excès de capillarité. On disait avant "qu'un binage valait deux arrosages" et nous ne sommes pas loin de cette observation, ou en paillant les massifs pour conserver l'humidité aux pieds de vos plantes tout en limitant aussi les repousses de mauvaises herbes... ●



Daniel de L'Amicale



Lévis
Saint-Nom



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

Lévis-infos

JUIN 2015 - N°6

Journal municipal édité par

la Mairie de Lévis-Saint-Nom

Directrice de la publication :

Anne Grignon - Rédaction :

Commission Communication :

Martial Goussard - Anne Bergantz

Laure Bongert - Anne Grignon

Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux

Myriam Santerme

Conception réalisation :

A com. Anssens

Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom

F. Anssens - PNR - Orange - DR.

Impression certifiée PEFC.

MAIRIE LEVIS-SAINT-NOM

Place Yvon Esnault

Tél. 01 34 61 82 05

Fax : 01 34 61 49 94

E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr

Site : www.levis-saint-nom.fr

Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h

Je : 8h30-12h - 14h-20h.

